

Demande de rente avec protection du capital

Personne assurée

Nom _____	Prénom _____
Rue/n° _____	NPA _____ Localité _____
Date de naissance	N° AVS _____
Genre ☐ Femme ☐ Homme	État civil _____
Employeur _____	N° de Contrat _____
Date de départ à la retraite	

Je choisis la rente avec protection du capital. Je sais que ...

- ... la protection du capital est octroyée pendant 10 ans à compter du début de la rente, mais au maximum jusqu'à 75 ans.
- ... le taux de conversion es réduit pour toute la durée de la rente (y compris les rentes de survivants) de 0,2 point de pourcentage.
- ... en cas de décès, l'avoir de vieillesse mis sous forme de rente est versé au moment du départ à la retraite, déduction faite des rentes de vieillesse déjà versées (capital décès). Le capital décès n'est pas rémunéré.
- ... si une rente de conjoint ou de partenaire est due, le capital décès est réduit à 40 %. Les 60 % restants du capital décès sont utilisés pour financer la rente de partenaire.
- ... Le capital décès pour les bénéficiaires de rente de vieillesse d'un montant de trois rentes annuelles est, conformément à l'art. 17 al. 2 du règlement de prévoyance, exclu, étant donné qu'un cumul de ces prestations n'est pas possible.
- ... les éventuelles réductions conformément à l'art. 25 al. 4 du règlement de prévoyance s'appliquent.
- ... sous réserve d'éventuelles modifications du règlement.

Veillez soumettre la demande à Profond au plus tard le dernier jour du mois de départ à la retraite.

Lieu, date

Signature de la personne assurée